
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS DU
KOUILOU ET DE POINTE - NOIRE

Compte rendu de la journée du partenaire du 1^{er} février 2008

La première journée du partenaire du mois de février s'est tenue le vendredi 1^{er} février 2008 dans la salle de conférences de la Direction Interdépartementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou et de Pointe-Noire .

Dans son mot introductif, Mme la Directrice Interdépartementale a présenté des excuses aux partenaires qui n'ont pas pu recevoir à temps l'invitation à la Journée Internationale de la Douane. Elle a procédé ensuite à l'examen des points saillants débattus lors de la journée « portes ouvertes ».

1. De la journée « portes ouvertes »

Mme la Directrice a fait savoir aux partenaires que la journée « portes ouvertes » était une occasion offerte aux opérateurs économiques et aux médias de partager des informations relatives au fonctionnement du service des douanes.

2. De l'inspection des marchandises avant embarquement

Mme la Directrice considère que cette question a longtemps été débattue. Elle a donc ajouté que c'est dans l'intérêt des importateurs de recourir à l'inspection par COTECNA de leurs marchandises. Il serait inconséquent aujourd'hui pour les opérateurs économiques de passer outre cette mesure.

3. Des vols dans l'enceinte du Port Autonome de Pointe-Noire

Mme la Directrice a informé les partenaires que la Douane, les autorités portuaires, la Police devront se retrouver pour décider ensemble des mesures susceptibles de sécuriser les usagers et les marchandises.

4. De l'identification des personnes présentes dans le Port

Mme la Directrice estime que toutes les personnes qui interviennent dans l'enceinte portuaire doivent pouvoir être identifiées.

Pour sa part, la douane est une structure administrative organisée, soumise au port de la tenue qui est une référence réelle.

Sur le port de la tenue, Mme la Directrice a fait remarquer aux partenaires que le port de la tenue offre des garanties en tant que système d'identification et même de sélection, car il y a plusieurs services qui évoluent dans le Port à l'exemple d' EGED et de la SCAB. La tenue reste un élément de distinction montrant l'appartenance à un service donné.

5. De l'organisation des dockers

Mme la Directrice partage les préoccupations relatives aux conditions d'accès dans le Port. Elle a donc fait état de la nécessité d'une société des dockers à l'image des sociétés de gardiennage.

6. Des abattements

Mme la Directrice a rappelé aux partenaires que l'octroi des abattements est régi par un texte réglementaire.

7. Des fausses déclarations d'espèce

Mme la Directrice a indiqué aux partenaires que le législateur avait prévu toute une série de sanctions se rapportant aux différents types d'infractions.

8. Du renouvellement des comptes créditaires

Mme la Directrice a mis en garde les transitaires nationaux qui jusqu'à ce jour n'ont pas encore renouvelé leurs comptes créditaires.

Elle a rappelé la procédure à suivre, à savoir :

- prendre la main levée auprès du Receveur ;
- déposer les dossiers de soumissions cautionnées dans les différentes banques ;
- faire la demande de renouvellement de compte pour 2008 auprès de la Direction Générale des Douanes.

9. De la lenteur dans le traitement des mises à jour

Mme la Directrice a pris en compte les doléances des usagers et leur a promis un travail meilleur de la part du Service.

10. De la prorogation ou de l'annulation des IM9

Mme Directrice a reprécisé que l'habilitation d'annuler une déclaration y compris les IM9 revenait seule à la Directrice Interdépartementale. Il revient aux Chefs des Bureaux où ont été souscrites les IM9 d'accorder des prorogations, sur production des justificatifs

Commencée à 8H 30, la réunion a pris fin à 10H 30./-

**La Directrice Interdépartementale des Douanes
et Droits Indirects,**

Madame LOEMBA Florence